

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2471

4 octobre 2012

SOMMAIRE

Alpha International Drilling Company S.à r.l.	118603	SDA.Lux S.A.	118584
Altmark Investholding S.à r.l.	118608	Sedlen Holding S.à r.l.	118570
Balux Capital S.à r.l.	118599	Sedona Participations S.A.	118584
Balux Capital S.C.A. SICAV-SIF	118600	SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l.	118583
Balux Capital S.C.A. SICAV-SIF	118599	SIIF P.E. S.à r.l.	118585
Bank of China (Luxembourg) S.A.	118585	Société de Patrimoine et d'Investissement S.A.	118587
Barrel Assets S.à r.l.	118603	Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l.	118570
BBG Aurum Luxembourg S.à r.l.	118607	Solusion SA	118589
BFS	118600	SRD Steel & Pipe S.A.	118589
Blue Marlin Enterprise S.à r.l.	118604	Stadtweg Property	118583
Capzan	118606	Süd-Ost Finanz S.A.	118590
CBB S.A.	118607	Telega Invest S.A.	118582
City Mov'	118607	Telega Invest S.A.	118590
Daje Partners	118607	Texanova Investholding S.à r.l.	118591
Digitech S.A.	118608	Transmec International S.A.	118591
Focus Investment	118587	Triumterra S.A.	118592
Irocy Finance S.à r.l.	118562	Umiak Development S.A.	118591
Isylux S. à r.l.	118595	VIP Global (Luxembourg) S.à r.l.	118603
Liberté Services et Conseils S.A.	118589	VIP Global (Luxembourg) S.à r.l.	118600
Menuiserie Afonso S.à r.l.	118583	Vistra Holdings S.à r.l.	118590
Niederlande Immo Beteiligungs III A.G.	118567	Vita Design S.à r.l.	118595
OCM Luxembourg OPPS Herkules Holdings S.à r.l.	118598	Vodafone Luxembourg 5 S.à r.l.	118584
O.I. Lux S.A.	118564	Vodafone Luxembourg 5 S.à r.l.	118592
Palila Investments S.A.	118600	Wilisaank SA-SPF	118597
Quant AM	118601	Wodalux S.A.	118598
SBR Property 2 S.à r.l.	118583	Worldwide Trading & Investments S.à r.l.	118594
Schleswig Retail S.A.	118564		

Irocy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.050.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.324.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of August.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

New Old Brewery SA, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152424 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Thierry Somma, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 31 July 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Irocy Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, of 5 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1354 of 31 May 2012, with a corporate capital of ten thousand one hundred five British pounds sterling and sixty-two pence (GBP 10,105.62.-), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 168.324 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, of 5 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1715 of 7 July 2012.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of five million thirty-nine thousand eight hundred ninety-four British pounds sterling and thirty-eight pence (GBP 5,039,894.38), so as to raise it from its current amount of ten thousand one hundred five British pounds sterling and sixty-two pence (GBP 10,105.62), to an amount of five million fifty thousand British pounds sterling (GBP 5,050,000.-) by the issue of five hundred three million nine hundred eighty-nine thousand four hundred thirty-eight (503,989,438) new shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription / Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to all the five hundred three million nine hundred eighty-nine thousand four hundred thirty-eight (503,989,438) new shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each, and to fully pay these new shares by two contributions in kind (the "Contributions in Kind") consisting of definite, due and payable receivables in the aggregate amount of five million thirty-nine thousand eight hundred ninety-four British pounds sterling and thirty-eight pence (GBP 5,039,894.38) (the "Receivables") held by the Sole Shareholder against the Company.

Following the Contributions in Kind, the Receivables ceases to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed shares).

The Sole Shareholder further declared that there existed no impediment to the free transferability of the Receivables to the Company without restriction or limitation and that valid instructions had been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivables to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

"The share capital of the Company is set at five million fifty thousand British pounds sterling (GBP 5,050,000.-) divided into five hundred and five millions (505,000,000) shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (EUR 3,900.-).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is

drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois août.

Par devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

New Old Brewery S.A., une société constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152424 (désigné ci-après comme "l'Associé Unique").

ici représentée par M. Thierry Somma, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 juillet 2012;

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme décrit ci-dessus, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Irocy Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 avril 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1354 le 31 mai 2012, ayant un capital social de dix mille cent cinq livres sterling et soixante-deux pence (GBP 10.105,62), ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et enregistrée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.324 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, en date 5 juin 2012, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1715 le 7 juillet 2012.

La comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions trente-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze livres sterling et trente-huit pence (GBP 5.039.894,38), afin de l'augmenter de son montant actuel de dix mille cent cinq livres sterling et soixante-deux pence (GBP 10.105,62) à un montant de cinq millions cinquante mille livres sterling (GBP 5.050.000,-) par l'émission de cinq cent trois millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent trente-huit (503.989.438) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire .

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, susmentionné, déclare souscrire à l'ensemble des cinq cent trois millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent trente-huit (503.989.438) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune et de payer intégralement ces nouvelles parts par deux apports en nature (les "Apports en Nature") consistant en créances certaines, liquides et exigibles détenues par l'Associé Unique envers la Société et s'élevant à un montant total de cinq million trente-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze livres sterling et trente-huit pence (GBP 5.039.894,38) (les "Créances").

Suivant les Apports en Nature, les Créances cesseront d'exister et l'Associé Unique n'aura, dès lors, plus de droits envers la Société à cet égard (autre que la réception des parts sociales souscrites mentionnées ci-dessus).

L'Associé Unique a déclaré qu'il n'existe aucune entrave à l'apport et au transfert de la Créance à la Société, et que la Créance est une créance certaine et exigible de l'Associé Unique pour le montant mentionné ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus:

"Le capital social de la Société est fixé à cinq millions cinquante mille livres sterling (GBP5.050.000,-) divisé en cinq cent cinq millions (505.000.000) de parts sociales avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille neuf cents euros (EUR 3.900,-).

Déclaration

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Somma, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2012. Relation: LAC/2012/39970. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115401/121.

(120155743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Schleswig Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.371.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060835

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060835, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115592/13.

(120155535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

O.I. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 171.273.

STATUTS

L'an deux mil douze, le quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2012;

2) La société à responsabilité limitée Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ici représentée Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2012.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "O.I. Lux S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a également pour objet le développement, l'achat, l'exploitation et la vente de tous droits intellectuels liés aux droits d'auteurs (informatiques et littéraires), aux brevets d'invention, aux marques de fabrique ou de commerce, aux noms de domaine ainsi que l'achat et la vente d'oeuvres artistiques de tous genres, en ce compris les œuvres littéraires et de l'esprit.

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 15.45 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2012.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Management S. à r.l., préqualifiée, Cinq cents actions	500
2) Manager S. à r.l., préqualifiée, Cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents (1.500,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un(1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ayant comme représentant permanent Monsieur Marc VAN HOEK;

b) Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ayant comme représentant permanent Madame Geneviève DUMONT;

c) Director S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.613, ayant comme représentant permanent Madame Angela KRETZ.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

DCA.lu S.à.r.l., ayant son siège social au 58, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.768.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

5) Le siège de la Société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 septembre 2012. LAC/2012/41552. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115507/153.

(120155554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Niederlande Immo Beteiligungs III A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.104.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am einundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, wird eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der „Niederlande Immo Beteiligungs III AG“ abgehalten, einer Aktiengesellschaft („société anonyme“) (hiernach die „Gesellschaft“), mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 98.104, gegründet am 22. Dezember 2003 gemäß einer notariellen Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 198 vom 18. Februar 2004.

Die Statuten der Gesellschaft wurden letztmalig am 27. Dezember 2010 durch eine notarielle Urkunde abgeändert und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1128 vom 26. Mai 2011 veröffentlicht.

Die Versammlung wird um 14.35 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Cornelia METTLEN, Angestellte, mit Geschäftsadresse in 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, eröffnet (die „Vorsitzende“),

welche Herrn Alain MAASSEN, Angestellter, mit Geschäftsadresse in 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, als Schriftführer ernennt.

Die Versammlung wählt Frau Anna HERMES, Angestellte, mit Geschäftsadresse in 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, als Stimmzähler.

Nachdem das Gremium der Versammlung nunmehr aufgestellt wurde, bittet der Vorsitzende den Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Gegenwärtige Versammlung wurde ordnungsgemäß, am 26. Juli 2012, durch Einberufungsschreiben, die allen eingetragenen Aktionären der Gesellschaft, gemäß der in der Satzung der Gesellschaft vorgeschriebenen Frist von drei (3) Wochen vor dem Tag der Versammlung zugegangen sind, einberufen.

Auszüge dieser Einberufungsschreiben wurden der Versammlung zur Kenntnisnahme vorgelegt.

II. Die anwesenden oder repräsentierten Gesellschafter, die Vertreter der repräsentierten Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste festgehalten; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Gesellschafter, die Vertreter der Gesellschafter, das Gremium der Versammlung und den unterzeichneten Notar, bleibt der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Die Vollmachten der repräsentierten Gesellschafter bleiben der vorliegende Urkunde ebenfalls beigelegt nachdem sie „ne varietur“ durch das Gremium der Versammlung, die Vertreterin der Erschienenen und den unterzeichneten Notar unterschrieben wurde.

III. Wie aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, sind bei dieser Generalversammlung sämtliche acht Millionen zweihundertfünfzehntausendsiebenhundertsiebenundachtzig (8.215.787) ausgegebenen Aktien, welche das gesamte Stammkapital der Gesellschaft in Höhe von acht Millionen zweihundertfünfzehntausendsiebenhundertsiebenundachtzig Euro (EUR 8.215.787) darstellen, anwesend oder vertreten, so dass die Versammlung gültig über die Tagesordnungspunkte entscheiden kann.

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von einhundertviertausendzweihundertsechzehn Euro (EUR 104.216), um es von seinem derzeitigen Betrag von acht Millionen zweihundertfünfzehntausendsiebenhundertsiebenundachtzig Euro (EUR 8.215.787) auf acht Millionen dreihundertzwanzigtausenddreieuro (EUR 8.320.003)

durch die Ausgabe von einhundertviertausendzwei-hundertsechzehn (104.216) neuen Aktien mit einem Nominalwert von jeweils einem Euro (EUR 1), ausgestattet mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bereits bestehenden Aktien, anzuheben, zusammen mit einem Emissionsagio von einhundertdreiundvierzigtausend-achthundertdreiundzwanzig Euro und dreiundfünfzig Cents (EUR 143.823,53) (die „Neuen Aktien“);

2. Zeichnung aller Neuen Aktien durch „Niederlande Immo Beteiligungs II AG“, eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 98.106 („NIB II AG“);

3. Vollständige Zahlung der Neuen Aktien im Wege der Sacheinlage bestehend aus vierzehntausendzweihundertzweiundneunzig (14.292) Aktien der Gesellschaft „Niederlande Immo Beteiligungs II BV“, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung niederländischen Rechts, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in Roermond, Niederlande, und Geschäftsadresse in Godswaersingel 77, 6041 GK, Roermond, Niederlande, eingetragen im Handelsregister der Handelskammer unter Nummer 27263782 („NIB II BV“ und die „NIB II BV Aktien“);

4. Angewandte Bewertungsmethode zur Feststellung des Wertes der eingebrachten NIB II BV Aktien;

5. Anpassung von Artikel 4, Absätze 1 und 2 der Statuten der Gesellschaft, welche von nun an wie folgt lauten sollen:

„ **Art. 4.**

1. Das Kapital beläuft sich auf acht Millionen dreihundertzwanzigtausenddreieuro (EUR 8.320.003).

2. Das Kapital ist aufgeteilt in acht Millionen dreihundertzwanzigtausenddreieuro (8.320.003) Aktien zu je einem Euro (EUR 1) pro Aktie, wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über eine Stimme verfügt.“

6. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von 23, Val Fleuri, L-1526 Luxemburg nach 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen und Anpassung von Artikel 2, Absatz 2 der Statuten der Gesellschaft, welcher von nun an wie folgt lauten soll:

„ **Art. 2.**

2. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft liegt in der Gemeinde Strassen, Großherzogtum Luxemburg. Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz durch einen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden. An einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg kann der Sitz durch einen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschaft verlegt werden.“

7. Ermächtigung der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft, Beschlüsse im Umlaufverfahren zu fassen und Einfügung eines neuen vierten Absatzes in Artikel 18 der Gesellschaftsstatuten, welcher von nun an wie folgt lauten soll:

„ **Art. 18.**

4. Schriftliche Beschlüsse, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern anerkannt und unterzeichnet wurden, haben die gleiche Wirkung wie Beschlüsse, die während einer Verwaltungsratsitzung getroffen wurden. Die Anerkennung kann in einem einzelnen oder in verschiedenen Dokumenten erfolgen.“

8. Verschiedenes.

Nachdem alle Tagesordnungspunkte diskutiert wurden, fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Kapital der Gesellschaft um einhundertviertausendzweihundertsechzehn Euro (EUR 104.216) zu erhöhen um es von seinem derzeitigen Betrag von acht Millionen zweihundertfünfzehntausendsiebenhundertsiebenundachtzig Euro (EUR 8.215.787) auf acht Millionen dreihundertzwanzigtausenddreieuro (EUR 8.320.003) durch die Ausgabe von einhundertviertausendzwei-hundertsechzehn (104.216) neuen Aktien mit einem Nominalwert von jeweils einem Euro (EUR 1), ausgestattet mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bereits bestehenden Aktien, zusammen mit einem Emissionsagio von einhundertdreiundvierzigtausendachthundert-dreiundzwanzig Euro und dreiundfünfzig Cents (EUR 143.823,53).

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt der Zeichnung der Neuen Aktien durch NIB II AG zuzustimmen.

Zeichnung - Zahlung

Daraufhin erklärt NIB II AG, zuvor benannt, die Neuen Aktien samt ihres Emissionsagios zu zeichnen und sie durch eine Sacheinlage bestehend aus den NIB II BV Aktien mit einem Gesamtwert von zweihundertachtundvierzigtausendneununddreißig Euro und dreiundfünfzig Cents (EUR 248.039,53) zu zahlen.

Der Gesamtwert dieser Sacheinlage, welcher auf zweihundertachtundvierzigtausendneununddreißig Euro und dreiundfünfzig Cents (EUR 248.039,53) festgelegt wurde, ist gemäß Artikel 32-1 (5) des Luxemburger Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung Gegenstand eines Berichts eines Wirtschaftsprüfers, erstellt durch Fidewa Clar S.A., mit Geschäftsadresse in 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, Großherzogtum Luxemburg. Der Bericht trifft in englischer Fassung folgende zusammenfassende Feststellung:

Conclusion

„On the basis of the procedures we performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind (consisting of 14,292 shares of the Dutch limited liability company NIEDERLANDE

IMMO BETEILIGUNGS II BV) does not correspond at least to the issue price of EUR 248.039,53 (nominal and premium) of the 104.216 new ordinary shares of NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS III AG with a nominal value of EUR 1,00 each to be issued in consideration of this contribution in kind."

Nachdem dieser Bericht "ne varietur" paraphiert wurde, bleibt er der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Der Zeichner erklärt außerdem, dass der freien, vollständigen und uneingeschränkten Übertragung der NIB II BV Aktien an die Gesellschaft nichts im Wege steht und dass jegliche Formalitäten, einschließlich aller Bekanntmachungen und Eintragungen, die zur rechtsgültigen Übertragung der NIB II BV Aktien an die Gesellschaft erforderlich sind, getätigt wurden.

Dritter Beschluss

Aufgrund der obigen Kapitalerhöhung, beschließt die Generalversammlung Artikel 4, Absätze 1 und 2 der Statuten der Gesellschaft zu ändern, so dass er von nun an wie folgt lauten wird:

„ Art. 4.

1. Das Kapital beläuft sich auf acht Millionen dreihundertzwanzigtausenddreieuro (EUR 8.320.003).
2. Das Kapital ist aufgeteilt in acht Millionen dreihundertzwanzigtausenddreieuro (8.320.003) Aktien zu je einem Euro (EUR 1), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über eine Stimme verfügt."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von 23, Val Fleuri, L-1526 Luxemburg nach 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, zu verlegen.

In diesem Zusammenhang beschließt die Generalversammlung weiterhin, Artikel 2, Absatz 2 der Gesellschaftsstatuten anzupassen, welcher von nun an wie folgt lauten wird:

„ Art. 2.

2. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft liegt in der Gemeinde Strassen, Großherzogtum Luxemburg. Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz durch einen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden. An einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg kann der Sitz durch einen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschaft verlegt werden."

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft zu ermächtigen, Beschlüsse im Umlaufverfahren zu fassen. Derartige Beschlüsse, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern anerkannt und unterzeichnet wurden, sollen dieselbe Gültigkeit haben wie Beschlüsse, welche während einer Verwaltungsratssitzung gefasst wurden.

In diesem Zusammenhang beschließt die Generalversammlung weiterhin, Artikel 18, Absatz 4 der Gesellschaftsstatuten anzupassen, welcher von nun an wie folgt lauten wird:

„ Art. 18.

4. Schriftliche Beschlüsse, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern anerkannt und unterzeichnet wurden, haben die gleiche Wirkung wie Beschlüsse, die während einer Verwaltungsratssitzung getroffen wurden. Die Anerkennung kann in einem einzelnen oder in verschiedenen Dokumenten erfolgen."

Nachdem alle Tagesordnungspunkte abgehandelt wurden, wird die Versammlung um 14.40 Uhr geschlossen.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütung und Gebühren jeglicher Art, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde auferlegt werden, belaufen sich auf ungefähr tausendvierhundert Euro.

DARAUFHIN wurde die vorliegende Urkunde in Strassen, am neuen Sitz der Gesellschaft und am eingangs genannten Datum aufgenommen.

Nachdem die Urkunde den Erschienenen vorgelesen wurde, unterzeichneten sie zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: C. METTLEN, A. MAASSEN, A. HERMES, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 22. August 2012. Relation: EAC/2012/11165. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012116049/145.

(120155883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Sedlen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.933.

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique en date du 30 juillet 2012 que messieurs Julien Renaux, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et Christophe Lentschat, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ont été nommés gérants de la société avec effet au 31 juillet 2012 en remplacement du gérant unique démissionnaire. Les nouveaux gérants achèveront le mandat de leur prédécesseur.

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique en date du 10 septembre 2012 que Monsieur Julien Renaux, gérant de la société, a été nommé gérant de classe A et que Monsieur Christophe Lentschat, gérant de la société, a été nommé gérant de classe B.

Il résulte d'une décision prise par les gérants de la société en date du 30 juillet 2012 que le siège social de la société a été transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 31 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012115593/23.

(120155739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 158.705.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr. Bernard BAUD, residing at 71 Route de la Télécabine, CH-1997 Haute-Nendaz, Switzerland,

The appearing person declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 158705, incorporated by deed of the undersigned notary, on the 27th of January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 819 of the 27th of April 2011.

That the appearing person has taken the following resolutions:

First resolution

The nominal value of the shares is amended from one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) to one Euro (EUR 1.-) and the one hundred (100) existing shares are converted into twelve thousand five hundred (12,500) shares.

Second resolution

The share capital is increased by the amount of fourteen million one hundred fifty-five thousand nine hundred Euro (EUR 14,155,900.-), in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to fourteen million one hundred sixty-eight thousand four hundred Euro (14,168,400.- EUR), by the issue of fourteen million one hundred fifty-five thousand nine hundred (14,155,900) new sharequotas with a nominal value of one Euro (1.- EUR), having the same rights and obligations as the existing sharequotas of the company.

Thereupon appeared:

1) Mr. Bernard BAUD, prenamed, and

2) Mrs. Marie-Pierre DEGUEURCE, spouse BAUD, residing at 71 Route de la Télécabine, CH-1997 Haute-Nendaz, Switzerland, here represented by Mr. Bernard BAUD, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it,

who declare to subscribe to the fourteen million one hundred fifty five thousand nine hundred (14,155,900) sharequotas as follows:

1) Mr. Bernard BAUD, prenamed, twelve million one hundred and four thousand nine hundred sharequotas,	12,104,900
2) Mrs. Marie-Pierre DEGUEURCE, spouse BAUD, prenamed, two million fifty-one thousand sharequotas,	<u>2,051,000</u>
Total: fourteen million one hundred fifty-five thousand nine hundred sharequotas,	14,155,900

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers as follows:

for the subscriber 1):

- by a contribution in kind of seven thousand (7,000) shares with nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000) in the share capital of the company governed by the laws of France, "MEY 5", Société Civile registered with RCS of Paris under the number 484962907 and with registered office in 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (the "Contribution 1");

- by a contribution in kind of ten thousand nine hundred seventy six (10,976) shares with nominal value of one hundred Euros (EUR 100) in the share capital of the company governed by the laws of France, "AVIGNON RASCAS", Société Civile registered with RCS of Paris under the number 442462016 and with registered office in 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (the "Contribution 2");

- by a contribution in kind of two thousand four hundred (2,400) shares with nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI CHATEAU CREMADE", Société Civile registered with RCS of Aix-en-Provence under the number 534 195 581 and with registered office in 13100 Le Tholonet, Route de Langesse, France, (the "Contribution 3");

- by a contribution in kind of two thousand forty seven (2,047) shares with nominal value of fifteen Euros (EUR 15) in the share capital of the company governed by the laws of France, "GEMECO", Société Civile registered with RCS of Paris under the number 333801819 and with registered office in 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (the "Contribution 4");

- by a contribution in kind of six thousand five hundred and fifty (6,550) shares with nominal value of twenty Euros (EUR 20) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI NICOCHA", Société Civile registered with RCS of Paris under the number 414575175 and with registered office in 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (the "Contribution 5");

- by a contribution in kind of two hundred and fifty (250) shares with nominal value of one hundred and sixty Euros (EUR 160) in the share capital of the company governed by the laws of France, "ARBALETE 16", Société Civile registered with RCS of Paris under the number 422402305 and with registered office in 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (the "Contribution 6");

- by a contribution in kind of ninety (90) shares with nominal value of one Euro fifty two eurocents (EUR 1.52) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI BALSIC", Société Civile registered with RCS of Paris under the number 428 513 329 and with registered office in 75001 Paris, 31 Avenue de l'Opera, France, (the "Contribution 7");

- by a contribution in kind of twenty five (25) shares with nominal value of fifteen Euros twenty four eurocents (EUR 15.24) in the share capital of the company governed by the laws of France, "LVS LA VARENNE STOCKAGE", Société Civile registered with RCS of Paris under the number 321 239 410 and with registered office in 75001 Paris, 31 Avenue de l'Opera, France, (the "Contribution 8");

for the subscriber 2):

- by a contribution in kind of one thousand (1,000) shares with nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000) in the share capital of the company governed by the laws of France, "MEY 5", Société Civile registered with RCS of Paris under the number 484962907 and with registered office in 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (the "Contribution 9");

- by a contribution in kind of two thousand seven hundred forty four (2,744) shares with nominal value of one hundred Euros (EUR 100) in the share capital of the company governed by the laws of France, "AVIGNON RASCAS", Société Civile registered with RCS of Paris under the number 442462016 and with registered office in 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (the "Contribution 10");

- by a contribution in kind of six hundred (600) shares with nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI CHATEAU CREMADE", Société Civile registered with RCS of Aix-en-Provence under the number 534 195 581 and with registered office in 13100 Le Tholonet, Route de Langesse, France, (the "Contribution 11");

- by a contribution in kind of six thousand five hundred and fifty (6,550) shares with nominal value of twenty Euros (EUR 20) in the share capital of the company governed by the laws of France, "SCI NICOCHA", Société Civile registered with RCS of Paris under the number 414575175 and with registered office in 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (the "Contribution 12");

- by a contribution in kind of two hundred and fifty (250) shares with nominal value of one hundred and sixty Euros (EUR 160) in the share capital of the company governed by the laws of France, "ARBALETE 16", Société Civile registered

with RCS of Paris under the number 422402305 and with registered office in 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (the "Contribution 13" and together with the Contribution 1, the Contribution 2, the Contribution 3, the Contribution 4, the Contribution 5, the Contribution 6, the Contribution 7, the Contribution 8, the Contribution 9, the Contribution 10, the Contribution 11 and the Contribution 12, the "Contributions").

Evaluation of the contributions

The Contributions are valued at least fourteen million one hundred fifty-five thousand nine hundred Euros (14,155,900.- EUR), by virtue of the attached "reports and certificates" established by the directors or managers for each company the shares or share quotas of which have been contributed (the "Reports").

With regards to the Contributions made, the partners mutually give themselves discharge and release, and with respect to the evaluation of the Contributions in payment of the capital, they take full responsibility based on the estimation of the contributed companies as of December 31, 2011.

The Reports, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of and complementarily to the foregoing resolution, the partners decide to implement a complete restatement of the Articles of Association of the Company which will now read as follows:

I. Preamble

As part of the reorganization of their patrimony and their desire to internationalize their real estate investments, the partners of the company Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l. have decided to establish the latter in order to consolidate the ownership of the real estate French companies they own and in the future to develop their real estate investments in subsidiaries in France, in Luxembourg than in any other state where new development opportunities may arise.

The purpose of the company Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l. will include the centralization of the holding of companies owning directly or indirectly real estate properties.

The partners intend in fact to centralize their investments within a single holding company to ensure the sustainability of the underlying real estate companies, to develop their international investments, to ensure consistency of the group's investment policy and especially to avoid the division of family assets upon the death of a member of the family.

A leverage will also be possible through the incorporation Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l., which can then reallocate the cash surpluses of certain subsidiaries in the financing of companies whose financial needs cannot be covered by cash flow.

Finally, the centralization of the capital of the various subsidiaries in a single holding company is to enhance the representativeness and credibility of the group towards its trading partners and more generally towards its economic stakeholders.

II. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more partners.

III. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fourteen million one hundred sixty eight thousand four hundred Euros (EU 14,168,400.-), represented by fourteen million one hundred sixty eight thousand four hundred (14,168,400) ordinary shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between partners.

When the Company has a sole partner, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one partner, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the partners representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of partners is kept at the registered office and may be examined by any partner on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

IV. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The manager (s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the partners.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the partner(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may deliberate and act validly only if a majority of its members are present or represented and if director(s) of Class A and director(s) of Class B have been appointed, the Board cannot validly deliberate unless at least one (1) director of Class A and one (1) director of Class B are present or represented. Board decisions shall be validly adopted by a majority vote of the directors present or represented, provided that if director(s) of Class A and director(s) of Class B have been appointed, no resolution shall be validly adopted unless approved by at least one (1) director of Class A and one (1) director of Class B. Board decisions are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

V. Partner(s)

Art. 11. General meetings of partners and Partners' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the partners are adopted at a general meeting of partners (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Partners' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Partners' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the partners, in accordance with the Articles. Partners' Circular Resolutions signed by all the partners are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

(iv) When a share is encumbered by usufruct, bare owner's exercises along with the usufructuary, the voting rights attached to that share at extraordinary general meetings and the usufructuary has sole voting rights at ordinary general meetings, especially regarding the allocation of profits.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The partners are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or partners representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all partners at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the partners are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A partner may grant written power of attorney to another person, partner or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Partners' Circular Resolutions are passed by partners owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the partners are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time,

and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Partners' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a partner's commitment to the Company require the unanimous consent of the partners.

Art. 12. Sole partner.

12.1. When the number of partners is reduced to one (1), the sole partner exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the partners and the General Meeting or to Partners' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole partner or the partner's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole partner are recorded in minutes or drawn up in writing.

VI. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and partners to the Company.

13.3. Any partner may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Partners' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The partners appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The partners determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend, unless the partners decide to refund the excess to the Company.

15.4 In case a share is held by a usufructuary and a bare owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

VII. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the partners adopted with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital. The partners appoint one or more liquidators, who need not be partners, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the partners, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the partners in proportion to the shares held by each of them.

VIII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Partners' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Partners' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the partners from time to time.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A comparu:

Monsieur Bernard BAUD, demeurant au 71 Route de la Télécabine, CH-1997 Haute-Nendaz, Suisse,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé actuel de Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B 158.705, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 819 du 27 avril 2011.

Que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des parts sociales est modifiée de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à un euro (EUR 1,-) et les cent (100) parts sociales existantes sont converties en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de quatorze millions cent cinquante-cinq mille neuf cents Euros (14.155.900,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quatorze millions cent soixante-huit mille quatre cents euros (14.168.400,- EUR), par l'émission de quatorze millions cent cinquante-cinq mille neuf cents (14.155.900,-) parts sociales nouvelles de un euro (1,- EUR), jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la société.

Sur ce interviennent:

1) Monsieur Bernard BAUD, préqualifié; et

2) Madame Marie-Pierre DEGEURCE, épouse BAUD, demeurant au 71 Route de la Télécabine, CH-1997 Haute-Nendaz, Suisse, ici représentée par Monsieur Bernard BAUD, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

Qui ensemble déclarent souscrire aux quatorze millions cent cinquante-cinq mille neuf cents (14.155.900) parts sociales nouvelles comme suit:

1) Monsieur Bernard BAUD, préqualifié, douze millions cent et quatre mille neuf cents parts sociales,	12.104.900
2) Madame Marie-Pierre DEGUEURCE, épouse BAUD, préqualifiée, deux millions cinquante et un mille parts sociales,	2.051.000
Total: quatorze millions cent cinquante-cinq mille neuf cents parts sociales,	<u>14.155.900</u>

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs comme suit:

pour le Souscripteur 1):

- par un apport en nature de sept mille (7.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) dans le capital de la société régie par les lois de la France, «MEY 5», Société Civile inscrite au RCS de Paris sous le numéro 484962907 et dont le siège social est à 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (l'«Apport 1»);

- par un apport en nature de dix mille neuf cent septante six (10.976) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100 euros) dans le capital de la société régie par les lois de la France, «AVIGNON Rascas», Société Civile inscrite au RCS de Paris

sous le numéro 442462016 et dont le siège social est à 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (l'«Apport 2»);

- par un apport en nature de deux mille quatre cents (2.400) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) dans le capital de la société régie par les lois de la France, «SCI CHATEAU CREMADE», Société Civile inscrite au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 534 195 581 et dont le siège social est à 13100 Le Tholonet, Route de Langesse, France, (l'«Apport 3»);

- par un apport en nature de deux mille quarante-sept (2.047) parts sociales d'une valeur nominale de quinze Euros (EUR 15) dans le capital de la société régie par les lois de la France, «GEMECO», Société Civile inscrite au RCS de Paris sous le numéro 333801819 et dont le siège social est à 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (l'«Apport 4»)

- par un apport en nature de six mille cinq cent cinquante (6.550) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20) dans le capital de la société régie par les lois de la France, «SCI NICOCHA», Société Civile inscrite au RCS de Paris sous le numéro 414575175 et dont le siège social est à 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (l'«Apport 5»)

- par un apport en nature de deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante Euros (EUR 160) dans le capital de la société régie par les lois de la France, «ARBALETE 16», Société Civile inscrite au RCS de Paris sous le numéro 422402305 et dont le siège social est à 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (l'«Apport 6»)

- par un apport en nature de quatre-vingt-dix (90) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro cinquante-deux centimes (EUR 1,52) dans le capital de la société régie par les lois de la France, «SCI BALSIC», Société Civile inscrite au RCS de Paris sous le numéro 428 513 329 et dont le siège social est à 75001 Paris, 31 Avenue de L'Opera, France, (l'«Apport 7»)

- par un apport en nature de vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de quinze Euros vingt-quatre centimes (EUR 15,24) dans le capital de la société régie par les lois de la France, «LVS LA VARENNE STOCKAGE», Société Civile inscrite au RCS de Paris sous le numéro 321 239 410 et dont le siège social est à 75001 Paris, 31 Avenue de L'Opera, France, (l'«Apport 8»)

Pour le Souscripteur 2):

- par un apport en nature de mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) dans le capital de la société régie par les lois de la France, «MEY 5», Société Civile inscrite au RCS de Paris sous le numéro 484962907 et dont le siège social est à 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (l'«Apport 9»);

- par un apport en nature de deux mille sept cent quarante quatre (2.744) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100 euros) dans le capital de la société régie par les lois de la France, «AVIGNON RASCAS», Société Civile inscrite au RCS de Paris sous le numéro 442462016 et dont le siège social est à 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (l'«Apport 10»);

- par un apport en nature de six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) dans le capital de la société régie par les lois de la France, «GFA CHATEAU CREMADE», Société Civile inscrite au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 534 195 581 et dont le siège social est à 13100 Le Tholonet, Route de Langesse, France, (l'«Apport 11»);

- par un apport en nature de six mille cinq cent cinquante (6.550) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Euros (EUR 20) dans le capital de la société régie par les lois de la France, «SCI NICOCHA», Société Civile inscrite au RCS de Paris sous le numéro 414575175 et dont le siège social est à 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (l'«Apport 12»)

- par un apport en nature de deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante Euros (EUR 160) dans le capital de la société régie par les lois de la France, «ARBALETE 16», Société Civile inscrite au RCS de Paris sous le numéro 422402305 et dont le siège social est à 75009 Paris, 5 rue Meyerbeer, France, (l'«Apport 13») et avec l' Apport 1, l' Apport 2, l' Apport 3, l' Apport 4, l' Apport 5, l' Apport 6, l' Apport 7, l' Apport 8, l' Apport 9, l' Apport 10, l' Apport 11 et l'Apport 12, les «Apports»);

Evaluation des apports

Les Apports sont estimés à au moins quatorze millions cent cinquante-cinq milles neuf cents euros (14.155.900,- EUR), en vertu des "rapports et certificats" établis par les gérants pour chacune des sociétés dont les parts sociales sont apportées (les "Rapports").

Par rapport aux apports ainsi faits, les associés se donnent mutuellement quittance et en ce qui concerne l'évaluation des Apports en libération du capital social, ils en assument l'entière responsabilité en se basant sur l'estimation des sociétés apportées au 31 décembre 2011

Les Rapports, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

Suite à et complémentirement à la résolution qui précède, les associés ainsi constitués ont décidé de procéder à une refonte complète des statuts, dont la rédaction aura désormais la teneur suivante:

I. Préambule

Dans le cadre de la réorganisation de leur patrimoine et de leur volonté d'internationaliser leurs investissements immobiliers, les associés de la société Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l. ont décidé de constituer cette dernière afin de regrouper la détention des sociétés françaises à prépondérance immobilière qu'ils possèdent et dans le futur de développer leurs investissements immobiliers dans des filiales situées tant en France, qu'au Luxembourg que dans tout autre Etat dans lesquels de nouvelles opportunités de développement pourraient se présenter.

L'objet de la société Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l. consistera notamment à centraliser la détention des sociétés détenant directement ou indirectement des propriétés immobilières.

Les associés entendent en effet centraliser leurs investissements au sein d'une seule et même société holding afin d'assurer la pérennité des sociétés immobilières sous jacentes, de développer leurs investissements à l'international, d'assurer la cohérence de la politique d'investissement du groupe et surtout d'éviter la division du patrimoine familial en cas de décès d'un des membres de la famille.

Un effet de levier financier sera par ailleurs possible grâce à la constitution de la société Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l. qui pourra ainsi réaffecter les excédents de trésorerie éventuels de certaines filiales au financement des sociétés dont les besoins financiers ne pourraient être couverts par autofinancement.

Enfin la centralisation du capital des différentes filiales au sein d'une seule et même société holding a pour objet de renforcer la représentativité et la crédibilité du groupe à l'égard de ses partenaires commerciaux et plus généralement de ses intervenants économiques.

II. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

III. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatorze millions cent soixante-huit mille quatre cents Euros (14,168,400-), représenté par quatorze millions cent soixante-huit mille quatre cents (14,168,400) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

IV. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gestion composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et (1) ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gestion. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gestion

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et si un/des gérant(s) de classe A et un/des gérant(s) de classe B ont été nommés, le Conseil ne peut valablement délibérer que si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un/des gérant(s) de classe A et un/des gérant(s) de classe B ont été nommés, aucune résolution ne sera valablement adoptée que si elle a été approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

V. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

(iv) Lorsqu'une part sociale est grevée d'usufruit, son nu-propiétaire exerce avec l'usufruitier, le droit de vote attaché à ladite part lors des assemblées générales extraordinaires et son usufruitier exerce seul ce droit de vote lors des assemblées générales ordinaires, spécialement en ce qui concerne l'affectation des bénéfices.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant, à moins que les associés décident de reverser l'excès à la Société.

15.4 Au cas où la part sociale est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

VII. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VIII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cinq mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. BAUD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2012. LAC/2012/40866. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115596/668.

(120155804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Telema Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.393.

Monsieur Denis COLIN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix vous informe par la présente de sa démission en qualité de commissaire aux comptes de la société TELEMA INVEST S.A., inscrite au RCSL sous le numéro B133393.

Luxembourg, le 03 septembre 2012.

Denis COLIN.

Référence de publication: 2012116181/11.

(120155922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Stadtweg Property, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 137.733.

Extrait rectificatif du Procès-Verbal annexé au formulaire de réquisition déposé le 16/04/2012 au RCS et référencé L 120060833

Contrairement à ce qui a été publié en date du 16 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L 120060833, il y a lieu de noter que:

- la date de démission de Monsieur John D. Mulholland est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.
- la date de démission de Monsieur Edward Finnarr O'Connell est le 6 février 2012 et non le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012115598/13.

(120155549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

SBR Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 162.527.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 31 août 2012:

- Monsieur Hervé Marsot, demeurant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012115602/16.

(120155651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 139.203.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 03.09.2012

Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt aufgrund des schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 03.09.2012 mit: Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08.03.1969 in D-54290 Trier, geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 03.09.2012 als zusätzlicher gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

Référence de publication: 2012115612/13.

(120155623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Menuiserie Afonso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 245, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour MENUISERIE AFONSE S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012116553/12.

(120156570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

SDA.Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.391.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 10 septembre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société SDA Lux S.A. tenue le 10 septembre 2012, que les mandats des Administrateurs:

- Finances & Technologies Holding S.A.;
- Card Properties Ltd;
- Monsieur CHETOUANE Aumar.

Que le mandat de l'Administrateur-délégué:

- Monsieur CHETOUANE Aumar;

Que le mandat de Commissaire aux Comptes:

- Monsieur BONNET Pascal;

ont été renouvelés pour une période de 6 années. C'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012115603/21.

(120155699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Sedona Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.099.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 310 du 8 avril 2005;
- Statuts modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 605 du 23 mars 2006.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 12 octobre 2011 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016, les mandats suivants:

* Monsieur Claude FABER, licencié en Sciences Economiques, demeurant professionnellement à 2450 Luxembourg, administrateur;

* Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à 2450 Luxembourg, administrateur;

* Mademoiselle Jeanne P1EK, employée privée, demeurant professionnellement à 2450 Luxembourg, administratrice;

* REVILUX S.A., avec siège social au 17, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-25.549, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Pour la société SEDONA PARTICIPATIONS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012115604/23.

(120155841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Vodafone Luxembourg 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.651.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115649/10.

(120155777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

SIIF P.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.674.

Dans le cadre de la convention de cessions de parts sociales entre Pierre Dagallier, demeurant 13 rue des Bains, 1212 Luxembourg, Luxembourg et Frédéric Benqué, demeurant 918 Cowper Street, 94301, Palo Alto, Californie, Etats-Unis, datée du 10 juillet 2012, les associés déclarent exacte la répartition des parts sociales suivante:

- Société Internationale d'Investissements Financiers et Technologiques Sàrl: 17.000 parts sociales de Classe A
- Frédéric Benqué: 3.000 parts sociales de Classe B
- TOTAL: 20.000 parts sociales

S.I.I.F. PE

Société à responsabilité limitée

25B, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Pierre DAGALLIER / Alain ROBILLARD

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012115613/20.

(120155765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Bank of China (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.940.

L'an deux mille douze, le quatorze août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A." (numéro d'identité 1991 22 02 529), avec siège social à L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 36.940, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 1991, publié au Mémorial C, numéro 266 du 10 juillet 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Frank BADEN, en date du 27 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 61 du 2 février 1996 et suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 874 du 6 décembre 2000, en date du 21 mai 2002, publié au Mémorial C, numéro 1179 du 6 août 2002 et en date du 2 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 1887 du 31 juillet 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hong HUANG, directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Marie-Dominique GORDON, compliance officer, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- a) Constat de la libération de l'intégralité du capital social.
- b) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cent vingt millions d'euros (€ 120.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingts millions d'euros (€ 80.000.000.-) à deux cents millions d'euros (€ 200.000.000.-), sans émission d'actions nouvelles.
- c) Souscription et libération intégrale de la prédite augmentation de capital par les actionnaires actuels, en numéraire, au prorata de leur participation dans le capital social.
- d) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le capital de la société, à savoir quatre-vingts millions d'euros (€ 80.000.000.-), actuellement libéré à concurrence de cinquante-six millions deux cent mille euros (€ 56.200.000.-), a été intégralement libéré par des versements en numéraire d'un montant de vingt-trois millions huit cent mille euros (€ 23.800.000.-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent vingt millions d'euros (€ 120.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingts millions d'euros (€ 80.000.000.-) à deux cents millions d'euros (€ 200.000.000.-), sans émission d'actions nouvelles.

Souscription - Libération

L'assemblée accepte la souscription de la prédite augmentation de capital par les actionnaires actuels, au prorata de leur participation dans le capital social, à savoir:

1) La BANK OF CHINA LIMITED, Head Office, Pékin, ayant son siège social à 1 Fuxingmen Nei Dajie, Pékin (Chine), ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Hong HUANG, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 août 2012, laquelle déclare souscrire à quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99,99%) de la prédite augmentation de capital.

2) La BANK OF CHINA GROUP INVESTMENT LIMITED, ayant son siège social à 23F, Bank of China Tower, 1 Garden, Hong Kong,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Hong HUANG, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 6 août 2012,

laquelle déclare souscrire à zéro virgule zéro un pour cent (0,01%) de la prédite augmentation de capital.

Les susdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

La prédite augmentation de capital, entièrement souscrite, a été intégralement libérée par des paiements en espèces, de sorte que le montant de cent vingt millions d'euros (€ 120.000.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

Suite aux prédites résolutions, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 5.** The subscribed capital is fixed at two hundred million euro (200.000.000.- EUR), represented by fifty thousand (50.000) shares without any par value.

The subscribed capital has been fully paid up."

b) version française:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à deux cents millions d'euros (200.000.000.- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social est intégralement libéré."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à six mille huit cents euros (€ 6.800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: HUANG, J.M. WEBER, GORDON, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 août 2012. Relation: CAP/2012/3228. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé) NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 août 2012.

A. WEBER.

Référence de publication: 2012116240/88.

(120156051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Société de Patrimoine et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 49.879.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 novembre 2011

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Madame Maria-Luisa MORENO, née le 23 novembre 1958 à Grenade, Administrateur-délégué, demeurant à B 1340 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE, 107, Rue de Pinchart, est élue Présidente du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24 août 2012.

Pour SOCIETE DE PATRIMOINE ET D'INVESTISSEMENT S.A.

Société anonyme limitée

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012115619/16.

(120155581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Focus Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.094.

In the year two thousand and twelve, on the third day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Focus Investment S. à r .l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch incorporated by deed enacted on 14 September 2005, published in the Memorial C number 244 on the 3 February 2006, inscribed at trade register Luxembourg section B number 111.094.

The meeting is presided by Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie Clercx, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As results from the attendance list, the 5,080 (five thousand eighty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the end of business year to December 31st and subsequent amendment of article 14 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on January first of each year and ends on thirty first December of the same year."

2. Determination of the end of the current business year on 31st December, 2012.

3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolves to change the financial year, which shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of the same year.

The current financial year, which has begun on the first day of September 2012, will end on the thirty-first day of December 2012.

Second resolution

The general meeting of the shareholders decides to amend article fourteen of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Financial Year.** The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille douze, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Focus Investment S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 111.094, constituée suivant acte reçu le 14 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 244 du 3 février 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée nomme scrutatrice Madame Nathalie CLERCX, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les 5.080 (cinq mille quatre-vingt) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social et modification subséquente de l'article 14 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 14. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.»

2. Fixation de la fin de l'exercice social en cours au 31 décembre 2012.

3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'exercice social qui débutera désormais le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

A titre transitoire, l'exercice social en cours ayant débuté le 1^{er} septembre 2012 s'achèvera le 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article quatorze des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, N. Clercx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41399. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): C. Frising.

Référence de publication: 2012115878/92.

(120156015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Solusion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 145.325.

—
Extrait de l'assemblée Générale Extraordinaire du 31 Juillet 2012 à 15 H

La Société SOLUSION SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de 53 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31/07/2012.

Mr Jean GREFF / Mme C.SIMON / Melle A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012115622/18.

(120155798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

SRD Steel & Pipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 31.420.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SRD Steel & Pipe S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 29 mai 2009.

L'assemblée décide:

De renouveler le mandat de l'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015:

Madame Rita Feiden

33, Moselstrasse

D-54441 Temmels

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 31 août 2012.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012115626/19.

(120155854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Liberté Services et Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 129.010.

—
Lors du Conseil d'Administration, tenu au siège de la société le 24 août 2012, les décisions suivantes ont été prises:

- le siège de la société est transféré au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg;

- la démission de M. Bernard Herman comme administrateur a été acceptée avec effet au 24 août 2012..

Le Conseil d'Administration a pris acte également de la modification des adresses professionnelles de ses administrateurs, à savoir:

- M. Patrick Want, domicilié professionnellement au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg;

- Mme Elise Klein Wassink, domiciliée professionnellement au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012115979/17.

(120155977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Süd-Ost Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.984.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 septembre 2012.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Dominique Audia demeurant à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président du Conseil;
Giovanni Spasiano demeurant à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Gianguido Caligaris demeurant à Via Motta 25, CH-6850 Mendrisio (Suisse), administrateur-délégué;
Marco Gostoli, demeurant à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68, Rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012115628/23.

(120155508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Telema Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.393.

—
La Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.A.R.L. dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société TELEMA INVEST S.A. (RCS n° B133393) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115633/9.

(120155851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Vistra Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.051.188,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.920.

—
En date du 27 août 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Marinus Cornelis Jan Bouw, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115647/14.

(120155600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Texanova Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 100.372.

La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales du 31 août 2012 il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE Ltd
COMPANIES HOUSE CARDIFF Nr 0322 7310
122-126 Tooley Street
GB-SEI 2TU Londres,
Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99 % de la société
et

SELINE MANAGEMENT Ltd
COMPANIES HOUSE CARDIFF Nr 0324 0996
122-126 Tooley Street
GB-SEI 2TU Londres,
Royaume-Uni

pour 1 part sociale à concurrence de 1 % de la société.

Le 07 septembre 2012.

TEXANOVA INVESTHOLDING Sàrl

Référence de publication: 2012115635/24.

(120155659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

T.I.N.T. S.A., Transmec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 67.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 septembre 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur MONTECCHI Danilo, Monsieur HEITZ Jean-Marc, Monsieur MONTECCHI Massimo et Monsieur GALIONE sont renommés administrateurs.

Monsieur MONTECCHI Danilo est renommé Administrateur-délégué.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du conseil.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TRANSMEC INTERNATIONAL S.A. abrégé T.I.N.T. S.A.

Jean-Marc HEITZ

Administrateur

Référence de publication: 2012115638/19.

(120155582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Umiak Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 59.273.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2012

- La démission de Monsieur Celso GOMES DOMINGUES de son mandat d'administrateur est acceptée.

- Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance est nommé en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur Alzette, domicilié au 19, rue des Champs, L-3912 Mondercange, de Monsieur Alain VASSEUR, consultant, né le 24 avril

1958 à Dudelange, domicilié au 3, rue de Mamer, L-8277 Holzem, et du Commissaire aux Comptes, la société Triple A Consulting, ayant son siège social au 2, Millegâssel à L- 2156 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Certifié sincère et conforme
UMIAK DEVELOPMENT S.A.

Référence de publication: 2012115643/19.

(120155740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Triumterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.071.

L'assemblée générale du 7 septembre 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DELFOSSE aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 7 septembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 7 septembre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Pour TRIUMTERRA S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012115642/23.

(120155519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Vodafone Luxembourg 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.703.832.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.651.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of August.

Before the undersigned Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent and who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Vodafone International 1 S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Pixel Building, 3rd floor, 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 83088, duly represented by Ronald Wijnbergen residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 August 2012.

Vodafone Luxembourg S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Pixel Building, 3rd floor, 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 73612, duly represented by Ronald Wijnbergen residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 August 2012.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of Vodafone Luxembourg 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Pixel Building, 3rd floor, 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 92651, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 12 March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 April 2003, number 449. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine

Schaeffer, on 9 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 September 2010, number 1903 (hereinafter the "Company").

The appearing parties representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The shareholders note that the Company has bought back ninety-three thousand eight hundred and twenty-two (93,822) shares on 28 August 2012. The shareholders decide to reduce the share capital of the Company by an amount of ninety-three million, eight hundred and twenty-two thousand US Dollars (USD 93,822,000), in order to bring it from its current amount of one billion seven hundred and ninety-seven million six hundred and fifty-four thousand US Dollars (USD 1,797,654,000) to an amount of one billion seven hundred and three million eight hundred and thirty-two thousand US Dollars (USD 1,703,832,000), through the cancellation of ninety-three thousand eight hundred and twenty-two (93,822) shares having a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000) each which are held by the Company and decrease the share premium account by an amount of one billion four hundred and six million one hundred eighty seven thousand, two hundred and forty-eight US Dollars and four cents (USD 1,406,187,248.04).

Second resolution

As a consequence of the first resolution, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one billion seven hundred and three million eight hundred and thirty-two thousand US Dollars (USD 1,703,832,000), represented by one million seven hundred and three thousand eight hundred and thirty-two (1,703,832) shares with a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000) each."

As a consequence of the present decrease, the share capital is owned as follows:

- Vodafone International 1 S.à r.l.	975.171 shares
- Vodafone Luxembourg S.à r.l.	728.661 shares
Total:	1.703.832 shares

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente août.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente et qui restera le dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

Vodafone International 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Pixel Building, 3^e étage, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83088, dûment représentée par Ronald Wijnbergen demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2012.

Vodafone Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Pixel Building, 3^e étage, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73612, dûment représentée par Ronald Wijnbergen demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2012.

Les procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seules associées de la société Vodafone Luxembourg 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Pixel Building, 3^e étage, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92651, constituée suivant acte notarié du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 avril 2003, numéro 449. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 septembre 2010 numéro 1903 (ci-après la «Société»).

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées prennent note du fait que la Société a racheté quatre-vingt-treize mille huit cent vingt-deux (93.822) parts sociales le 28 août 2012.

Les associées décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-treize millions huit cent vingt-deux mille US Dollars (USD 93.822.000) pour réduire son montant actuel d'un milliard sept cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent cinquante-quatre mille US Dollars (USD 1.797.654.000) à un montant d'un milliard sept cent trois millions huit cent trente-deux mille US Dollars (USD 1.703.832.000) par l'annulation de quatre-vingt-treize mille huit cent vingt-deux (93.822) parts sociales d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000) chacune, qui sont détenues par la Société, et par la diminution du compte primes d'émission d'un montant de un milliard quatre cent six millions cent quatre-vingt-sept mille, deux cent quarante-huit US Dollar et quatre cents (USD 1.406.187.248.04).

Seconde résolution

A la suite de la première résolution, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un milliard sept cent trois millions huit cent trente-deux mille US Dollars (USD 1.703.832.000) représenté par un million sept cent trois mille huit cent trente-deux (1.703.832) parts sociales avec une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000) chacune.»

Suite à la susdite réduction, le capital est détenu comme suit:

- Vodafone International 1 S.à r.l.	975.171 parts sociales
- Vodafone Luxembourg S.à r.l.	<u>728.661 parts sociales</u>
Total:	1.703.832 parts sociales

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Wijnbergen et M. Loesch.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2012. LAC/2012/41549. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115650/112.

(120155778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Worldwide Trading & Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.882.

Veillez prendre note de la modification suivante:

L'associé TBM Finance Limited, agissant en tant que Trustée de Global Investment Trust a changé son adresse au 21 Queen Street, étage 10,1010 Auckland, Nouvelle-Zélande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Worldwide Trading & Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012115663/16.

(120155574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Isylux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 115.820.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012116491/11.

(120156922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Vita Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 171.272.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit août;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "VICTORIA EUROPE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Nathalie PRIEUR, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et

- Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "VITA DESIGN S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente, le négoce, l'importation et l'exportation de tous produits, par toutes voies, principalement dans le domaine des meubles et des articles de décoration au sens le plus large.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "VICTORIA EUROPE S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
2. Monsieur Daniel Emile DE WACHTER, salarié, né à Ixelles (Bruxelles), le 21 août 1953, demeurant à B-5550 Bagimont, rue du Calvaire 2, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2012. LAC/2012/40875. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115655/134.

(120155528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Wilisaank SA-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.682.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 août 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Joseph El GAMBAL, Joseph WINANDY et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET et de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Pour copie certifiée conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012115665/16.

(120155828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

OCM Luxembourg OPPS Herkules Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.873.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.09.2012.

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2012116581/12.

(120157245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Wodalux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 19, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.760.

Im Jahre zweitausendzwoölf,

Den vierten September,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft "WODALUX S.A.", mit Sitz in L-5429 Hettermillen, 6, route du Vin, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. November 2006, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 2449 vom 30. Dezember 2006, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. Juli 2009, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 1866 vom 25. September 2009, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 121.760.

Den Vorsitz der Generalversammlung übernimmt Frau Sandra GOEDERT, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1319 Luxemburg, 126, rue Cents.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer, Herr Thierry WEYRICH, Buchhalter, beruflich wohnhaft in L-1319 Luxemburg, 126, rue Cents.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler, Herr Luc NICKELS, "Expert-Comptable", beruflich wohnhaft in L-1319 Luxemburg, 126, rue Cents.

Die Vorsitzende erklärt und bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von der Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Sitzes von Hettermillen nach L-6633 Wasserbillig, 19, route de Luxembourg, mit Wirkung ab dem 1. September 2012, und Abänderung von Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung.

2. Abänderung des Gesellschaftszweckes und Abänderung von Artikel vier, Absatz eins, der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4. (Absatz eins).** Zweck der Gesellschaft ist die Planung, der Verkauf, die Installation und die Wartung von Systemen aus dem Bereich der Sicherheitstechnik, der IT-Sicherheit und der Kommunikation sowie die Entwicklung, die Beratung und die Umsetzung von Sicherheitskonzepten und die Planung und Durchführung von Veranstaltungskonzepten aller Art."

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst, mit Wirkung ab dem 1. September 2012, den Gesellschaftssitz von Hettermillen nach L-6633 Wasserbillig, 19, route de Luxembourg, zu verlegen und Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung umzuändern wie folgt:

" **Art. 2. (Absatz eins).** Der Gesellschaftssitz wird in Wasserbillig festgelegt."

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftszweck abzuändern und Artikel vier, Absatz eins, der Satzung umzuändern wie folgt:

" **Art. 4. (Absatz eins).** Zweck der Gesellschaft ist die Planung, der Verkauf, die Installation und die Wartung von Systemen aus dem Bereich der Sicherheitstechnik, der IT-Sicherheit und der Kommunikation sowie die Entwicklung, die Beratung und die Umsetzung von Sicherheitskonzepten und die Planung und Durchführung von Veranstaltungskonzepten aller Art."

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wird die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompargenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Goedert, T. Weyrich, L. Nickels, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 septembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 41435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115666/63.

(120155474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Balux Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.795.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 30 juillet 2012

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012115677/14.

(120155521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Balux Capital S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 155.339.

Le siège social de la société Balux Capital S.à r.l., gérant de la Société, a été transféré au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012115679/14.

(120155532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Palila Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 144.077.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration des Actionnaires de la Société du 28 août 2012

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Aurélien Fortin en tant qu'Administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 28 août 2012 et accepte unanimement de nommer Monsieur Marc Augier, né le 23 mars 1970 à Marseille (France) et demeurant professionnellement au 11-13 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 28 août 2012 et pour une période de 4 ans se terminant le 17/02/2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2012.

PALILA INVESTMENTS SA

Référence de publication: 2012116087/17.

(120155933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Balux Capital S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.339.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de Balux Capital S.à r.l. agissant au nom et pour le compte de la Société le 30 juillet 2012.

Le conseil de gérance de Balux Capital S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Balux Capital S.à r.l.

Agissant au nom et pour le compte de la Société

Signature

Référence de publication: 2012115680/16.

(120155533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

BFS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 141.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012115682/13.

(120155665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

VIP Global (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 1, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 131.639.

VIP Global (Luxembourg) Sàrl atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 28 décembre 2011 il résulte que les associé(s) sont successivement:

Madame Herminia Tyson

3, Pecan Grove

Bregon park, D'Abadie

Trinidad & Tobago

Pour 90 parts sociales à concurrence de 100% de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 septembre 2012.

VIP Global (Luxembourg) Sàrl

Herminia Tyson

Gérant unique

Référence de publication: 2012115688/19.

(120155573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Quant AM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 159.414.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON THE THIRTY-FIRST DAY OF THE MONTH OF AUGUST,

before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting), of the shareholders of Quant AM (the Company), a Luxembourg investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable), incorporated as a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The company was incorporated on 8 March 2011 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°520 on 19 March 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159414 (the Company).

The Meeting is opened at 11.00 a.m. by Mrs Marie BERNOT, residing professionally in Luxembourg as chairman of the Meeting. The chairman appoints Mrs Céline PARMENTIER, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Mrs Alexandra SCHMITT residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

1. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the shareholders present at the Meeting and the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities;

2. It appears from the attendance list that the 1.469 (one point four hundred sixty-nine) shares in issue representing the entire share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting.

3. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting.

4. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below:

(1) decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

(2) decision to set the suspension of the NAV calculation as of 31 August 2012.

(3) decision to acknowledge the interim accounts for the period starting on 1 January 2012 and ending on 31 August 2012.

(4) decision to approve that all costs and expenses relating to the liquidation of the Company will be borne by Capital FM LTD, the investment adviser of the Sub-fund of the Company;

(5) decision to appoint Mr Benoît Andrianne from KPL Kinetic Partners (Luxembourg) S.à r.l., with registered address at 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the Liquidator);

(6) determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure;

(7) decision to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation;

(8) decision to instruct the auditor of the Company, Ernst & Young S.A., to issue an audit report on the liquidation period; and

(9) decision to acknowledge that the Liquidator will convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation.

After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Meeting takes notes of the resolutions of the board of directors of the Company relating to the liquidation of the Company and acknowledges, that in light of the economic and monetary circumstances, the Company can no longer be operated in an economically efficient manner which would offer its shareholders a continuous remuneration in line with their expectations and the Company's investment return targets. The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting acknowledges and approves the decision to set the suspension of the NAV calculation as of 30 August 2012 as decided by the board despite the date of 31st August as set in the agenda.

Third resolution

The Meeting acknowledges the interim accounts for the period starting 1 January 2012 and ending on the 31 August 2012.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges and approves that all costs and expenses relating to the liquidation of the Company will be borne by Capital FM LTD, the investment adviser of the Sub-fund of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Benoît Andrianne from KPL Kinetic Partners (Luxembourg) S.à r.l. as Liquidator (the liquidator).

Sixth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 to 148 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

For the avoidance of doubt, the Liquidator is vested with the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Seventh resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation.

Eighth resolution

The Meeting resolves to instruct the auditor of the Company, Ernst & Young S.A., to issue an audit report on the liquidation period.

Ninth resolution

The Meeting acknowledges that the liquidator of the Company will convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation, which shall be held, as soon as practicable after the Liquidator will have performed his duties, with in substance the following agenda:

- (1) presentation of the report of the liquidator Mr Benoît Andrianne from KPL Kinetic Partners (Luxembourg) S.à r.l., with professional address at 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, in relation to the liquidation period;
- (2) presentation of the audit report by the auditor Ernst & Young S.A. in relation to the liquidation period;
- (3) discharge (quitus) to the board of directors of the Company for all its duties during, and in connection with, the financial year having started on 1 January 2012 and having ended on 31 August 2012, the date of the extraordinary general meeting which decided to dissolve and liquidate the Company;
- (4) discharge (quitus) to the Liquidator of the Company, for all his duties during, and in connection with, the liquidation period;
- (5) discharge (quitus) to the auditor of the Company for all its duties during, and in connection with, the liquidation period;
- (6) decision to close the liquidation of the Company; and

(7) decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting at

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded only in English in accordance with article 26 of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investments.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: M. BERNOT, C. PARMENTIER, A. SCHMITT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 04 septembre 2012. Relation: RED/2012/1146. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 6 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012116113/114.

(120156282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

VIP Global (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 1, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 131.639.

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2011 à 1500h tenu à Rollingen (Mersch), Luxembourg, a été nommé gérant unique Madame Herminia Tyson, né le 20 septembre 1981 à Trinidad, Trinidad & Tobago, et demeurant à 3, Pecan Grove, Bregon park, D'Abadie, Trinidad à effet du 28 décembre 2011 en remplaçant Monsieur Fred Klee

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 septembre 2012.

VIP Global (Luxembourg) Sàrl

Herminia Tyson

Gérant unique

Référence de publication: 2012115689/16.

(120155577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Alpha International Drilling Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.108.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012115700/14.

(120155889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Barrel Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.958.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 septembre 2012

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante.

2. M. Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Barrel Assets S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012115738/16.

(120155945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Blue Marlin Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 12, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 171.297.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am einunddreissigsten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Markus IHRIG, Schiffsführer, geboren am 18. August 1974 in Wesseling (DE), wohnhaft in Fischerstraße 4, 79395 Neuenburg (DE), hier vertreten durch Herrn Heinz D. Merz, Dipl.-Kaufmann, Fregattenkapitän d.R. (dirigeant d'Entreprise Maritime), geboren am 31. Mai 1958 in Bad Ems, mit beruflicher Anschrift in L-7516 Rollingen-Mersch, 12, rue Belle-Vue, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche, nachdem sie „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt um mit ihr registriert zu werden.

Der Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, erklärt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen und dieser die nachfolgend beurkundete Satzung zugrunde zu legen:

Art. 1. Es besteht fortan eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zwischen dem Gründungsgesellschafter und allen weiteren, später hinzutretenden Gesellschaftern. Diese Gesellschaft unterliegt den Bestimmungen dieser Satzung und den gesetzlichen Regeln des Großherzogtums Luxemburg.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb des Binnenschiffes „TMS Eiltank 21“ sowie jede Art von Tätigkeit, welche damit direkt oder indirekt zusammen hängt oder denselben fördern kann.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft wählt den Namen "Blue Marlin Enterprise S.à r.l.".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mersch. Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen im gesamten Großherzogtum Luxemburg sowie im Ausland errichten und unterhalten.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500.- EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) und ist aufgeteilt in 100 (hundert) Anteile von 125.- EUR (hundertfünfundsanzig Euro) je Anteil.

Art. 7. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen gleichen Anteil an den Aktiva und am Gewinn der Gesellschaft, entsprechend seinem Verhältnis zu den insgesamt ausgegebenen Gesellschaftsanteilen.

Art. 8. Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Gemeinschaftliche Inhaber eines Anteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft gemeinsam durch eine von ihnen bestimmte Person vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile eines alleinigen Anteilseigners kann dieser frei übertragen. Sollten mehrere Gesellschafter vorhanden sein, bestimmt sich die Übertragbarkeit nach den Bestimmungen des Artikels 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die luxemburgischen Handelsgesellschaften.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch den Tod ihres oder ihrer Gesellschafter nicht aufgelöst. Auch die Geschäftsunfähigkeit, die dauernde oder vorübergehende Zahlungsunfähigkeit oder die gerichtliche Entmündigung eines, mehrerer oder sämtlicher Gesellschafter führen nicht zur Beendigung der Gesellschaft.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrerer Geschäftsführer vertreten, die ihrerseits nicht Gesellschafter sein müssen.

Sollten mehrere Geschäftsführer bestellt sein, so bilden diese ein geschäftsführendes Gremium. Das Gremium wählt sich aus seiner Mitte einen Vorsitzenden, der das Gremium leitet und für selbigen spricht. Das Gremium trifft seine

Entscheidungen mit der einfachen Mehrheit seiner bestellten Mitglieder. Im Falle der Stimmgleichheit entscheidet das Votum des Vorsitzenden.

Die Gesellschaft wird, wenn nur ein Geschäftsführer vorhanden ist, gegenüber Dritten durch diesen vertreten. Sind mehrere Geschäftsführer vorhanden, wird sie gegenüber Dritten durch zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich oder durch einen Geschäftsführer gemeinsam mit einem Prokuristen vertreten. Sofern mehrere Geschäftsführer vorhanden sind, kann die Gesellschafterversammlung einzelnen oder allen von Ihnen die Befugnis zur Einzelvertretung erteilen.

Die tägliche Geschäftsführung ist Aufgabe des Geschäftsführers oder des Gremiums.

Der Geschäftsführer oder die Mitglieder des Gremiums werden ernannt, abberufen und ersetzt durch einen Beschluss der Gesellschafter, der mit einer Mehrheit von mehr als der Hälfte des Gesellschaftskapitals erfolgen muss.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder das Gremium im Rahmen ihrer jeweiligen Vertretungsbefugnis die unbeschränkte Befugnis, alle statthaften Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks nach Artikel 2 notwendig oder zweckdienlich sind.

Der Geschäftsführer oder das Gremium ist zuständig für alle Angelegenheiten, die nicht durch Gesetz oder die vorliegende Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Anteilhaber vorbehalten sind.

Namens und in Vollmacht der Gesellschaft hat der Geschäftsführer oder das Gremium im Rahmen ihrer Vertretungsbefugnis gegenüber Dritten alle Befugnisse zur Vornahme aller Geschäfte des täglichen Geschäftsbetriebs der Gesellschaft.

Art. 13. Der Geschäftsführer oder die Mitglieder des Gremiums verpflichten sich durch ihre Unterschrift im Namen der Gesellschaft keinesfalls in eigener Person.

Art. 14. Der alleinige Gesellschafter übt alle Vollmachten aus, die der Versammlung der Anteilhaber zustehen.

Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, hat jeder Anteilhaber das Recht, an den Versammlungen der Gesellschafter teilzunehmen, unabhängig von der Zahl seiner Anteile.

Jeder Anteilhaber hat ein Stimmrecht verhältnismäßig seiner Anteile zu den Gesamtanteilen. Kollektive Beschlüsse können die Anteilhaber bei ihren Versammlungen nur fassen, wenn sie zusammen mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Unter Berücksichtigung der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bedürfen Beschlüsse zur Änderung der Satzung jedoch einer Mehrheit von Anteilen, die zusammen mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten der Gesellschaft erstellt und der Geschäftsführer, oder das Gremium, verfertigt ein Inventar über den Wert der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Anteilhaber kann dieses Inventar zusammen mit der Bilanz am Gesellschaftssitz einsehen.

Art. 17. Die Gewinne der Gesellschaft, die in den jährlichen Konten aufgeführt werden, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen stellen den Gewinn vor Steuern dar. Von diesem Gewinn werden jährlich fünf Prozent abgezogen zugunsten der gesetzlichen Reserve bis letztere sich auf zehn Prozent beläuft.

Der Restbetrag kann nach Abzug der Steuern an den/die Gesellschafter(n) ausgeschüttet werden. Die Beteiligung erfolgt im Verhältnis zur Beteiligung am Gesellschaftskapital.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die Liquidation vom einem oder mehreren Liquidatoren besorgt, den die Gesellschafter ernennen. Die Versammlung der Anteilhaber setzt weiter die Grenzen der Befugnisse des Abwicklers fest und bestimmt seine Entlohnung.

Art. 19. Für alle in der gegenwärtigen Satzung nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte verweisen die Parteien auf die gesetzlichen Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die luxemburgischen Handelsgesellschaften, insbesondere die Bestimmungen über die "Sociétés à responsabilité limitée".

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannte Partei hat diese Anteile wie folgt gezeichnet:

Herr Markus IHRIG, vorbenannt, (einhundert)	100 Anteile
Total: (einhundert)	100 Anteile

Alle diese Anteile sind gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) ab heute der Gesellschaft vollständig zur Verfügung steht so wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

118606

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Gründung erwachsen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100.-).

Beschlussfassung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter mit der Gesamtheit aller Gesellschaftsanteile folgenden Beschluss gefasst:

1. Zum kaufmännischen Geschäftsführer wird für eine unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Markus Ihrig, vorgenannt.

2. Zum technischen Geschäftsführer wird für eine unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Heinz D. Merz, Dipl.-Kaufmann, Fregattenkapitän d.R. (dirigeant d'Entreprise Maritime), geboren am 31. Mai 1958 in Bad Ems, wohnhaft in 12, rue Belle-Vue, L-7516 Rollingen-Mersch.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers.

2. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-7516 Rollingen-Mersch, 12, rue Belle-Vue.

Der Notar hat der Erschienene darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Erschienene ausdrücklich anerkennt.

Bevollmächtigung

Der Erschienene, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Anwesenden, hat selbiger mit Uns, der amtierenden Notarin, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Heinz Merz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 septembre 2012. LAC/2012/41299. Reçu 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 11. September 2012.

Référence de publication: 2012115742/124.

(120156317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Capzan, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.805.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de CAPZAN S.A., RCS Luxembourg B 163805, tenue extraordinairement le 7 septembre 2012 au siège de la société

Il a été décidé ce qui suit:

- de nommer Monsieur Didier Schönberger, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Estelle Matera, Administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2016.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Madame Véronique Wauthier (Président du Conseil d'Administration), Madame Natacha Kolodziej-Steuermann et Monsieur Didier Schönberger.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012115789/19.

(120155929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

BBG Aurum Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 144.135.

1. Rüdiger Kimpel, gérant de la société BBG Aurum Luxembourg S.à r.l., est domicilié dorénavant à 10, rue Weiler, L-3328 Crauthem.

Pour avis sincère et conforme
Pour BBG Aurum Luxembourg S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2012115752/13.

(120155972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

CBB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 28, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 170.809.

Extrait des résolutions de l'administrateur unique du 10 septembre 2012

- 1) Monsieur Giuseppe TUMIOTTO est révoqué de ses fonctions de Directeur délégué à la gestion journalière.
- 2) Monsieur Giuseppe CASTELLANETA, né le 21 avril 1958 à Gioia Del Colle (Italie), demeurant 36, rue de Strasbourg à L-2560 Luxembourg, est nommé Directeur délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée. Il dispose à cet effet d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

Pour extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2012115790/14.

(120155944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

City Mov', Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 110.386.

Assemblée générale ordinaire du 07/08/2012

Transfert du siège social de 66 rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette à 9 avenue des Hauts-Fourneaux L-4362 Esch-sur-Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 07/08/12.

Le gérant

Référence de publication: 2012115800/13.

(120156048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Daje Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 818.550,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 142.482.

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 5 septembre 2012

Est présent

La société anonyme GLG INVEST LIMITED 100 parts

Siège social: 7, Welbeck Street, London, W1G 9YE, United Kingdom

Ordre de jour:

1. Transfert du siège social du 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen au 89e, Parc d'Activités, L- 8308 Capellen

La décision suivante a été prise:

- L'Assemblée Générale a décidé de procéder au transfert du siège social du 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Représentée par GLG INVEST LIMITED

Référence de publication: 2012115810/18.

(120155956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Digitech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 102.003.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 2 janvier 2012

L'Assemblée, ainsi réunie, décide de donner tout pouvoir de signature à Madame LERBS Kahrien, domiciliée professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er} ;

La société pourra être engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

DIGITECH S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012115817/15.

(120155947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Altmark Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.400.

Résolution 1:

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Finance cède 99 parts sociales de la société Altmark Investholding Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD,

Et

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Management cède 1 part sociale de la société Altmark Investholding Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD.

Suite à ces 2 cessions, Stichting Administratiekantoor DUAD détient 100 % des parts sociales (100 parts sociales) de la société Altmark Investholding Sàrl.

Résolution 2:

Changement d'administrateur/gérant

Est révoqué le mandat de Monsieur Jan Herman van Leuvenheim en tant que gérant avec effet immédiat;

Est confirmé la nomination de Mr. Gerard Ossevoort en tant que nouveau gérant, avec adresse professionnelle, 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Résolution 3:

Changement d'adresse gérant

L'adresse de gérant Peter Jan Mulder est déplacés vers la nouvelle adresse 116 Avenue Pasteur, L-2309 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1^{er} Juillet 2012.

Résolution 3:

Changement d'adresse siège social

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012115712/31.

(120156396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.
